



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 octobre 2023

Délibération N° 16/10/2023 19

**ORGANISATION D'UN SÉJOUR NEIGE**

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 10 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN  
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE  
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Fabrice CAPRON  
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Christophe LOURME  
M. Lucas CHASSAGNE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Le séjour de neige à HIRMENTAZ-BELLEVAUX en Haute-Savoie organisé en février 2023 pour les jeunes immercuriens ayant remporté un vif succès, il est proposé au nom du bureau municipal de renouveler l'opération durant les vacances de février 2024. Ce séjour d'une semaine est destiné aux enfants immercuriens nés entre 2012 et 2014.

Dans un souci d'efficacité, il est proposé de confier cette prestation à un organisme habilité et expérimenté. L'offre de l'association « Les Compagnons des Jours Heureux », 26 rue Jean Jaurès, 78100 St-Germain en Laye a été retenue pour un séjour de 8 jours du samedi 24 février au samedi 2 mars 2024 à CREST VOLAND en Savoie pour un coût de 1165€ par enfant, tout compris.

Compte tenu de l'augmentation du coût du séjour et des aides financières allouées par la CAF, il est proposé d'appliquer une augmentation et une tarification en fonction des ressources des familles :

10€ par enfant pour les frais de dossier non remboursables,  
Plus la participation en fonction du quotient familial soit :

Quotient familial mensuel					Participation par enfant	
					1er enfant	2ème enfant d'une même fratrie
		Q.F. >	1015	A	360,00 €	300,00 €
718	<	Q.F. ≤	1015	B	330,00 €	270,00 €
493	<	Q.F. ≤	718	C	315,00 €	255,00 €
		Q.F. ≤	493	D	315,00 €	255,00 €

Un versement de 50€ minimum sera demandé pour valider l'inscription qui se fera auprès du service Éducation-Jeunesse à partir du 13 novembre 2023. Le solde du montant devra être versé pour le 21 février 2024 au plus tard.

La priorité sera donnée aux immercuriens n'ayant jamais participé.

Le paiement pourra être effectué par Chèques Vacances, dispositif AVE (Aide aux Vacances Enfants) proposé par la CAF, en espèce, chèques ou PayFip.

Aucun remboursement ne sera consenti sauf pour raisons médicales ou cas de force majeure dûment justifiée.

A l'inscription, une attestation d'assurance garantissant la couverture individuelle de l'enfant pour les activités péri et extra scolaires devra être fournie.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- décider de l'organisation d'un séjour neige en février 2024
- de m'autoriser à signer une convention avec l'association «Les Compagnons des jours Heureux»
- de fixer les tarifs de ce séjour comme présentés ci-dessus
- de déterminer les conditions d'inscription comme présentées ci-dessus
- de prendre en charge les frais de la délégation municipale »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 octobre 2023 et de la publication le 17 octobre 2023  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,

